

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/01

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/01**COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle Boeglin, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2016.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur syndical, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Etant précisé que Madame Danièle Boeglin, Présidente du SDEDA, n'a pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
27	0	3

VOTE et ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 (HT) tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	14 989 625,24 €	14 778 577,71 €	- 211 047,53 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		2 248 807,45€	+ 2 248 807,45€
	Excédent ou déficit global	14 989 625,24 €	17 027 385,16 €	+ 2 037 759,92 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	285 144,48 €	528 870,31 €	+ 243 725,83 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	290 300,36 €		- 290 300,36 €
	Excédent ou déficit global	575 444,84 €	528 870,31 €	- 46 574,53€
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement			
	Investissement	71 100,00 €		- 71 100,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		15 636 170,08 €	17 556 255,47 €	1 920 085,39 €

ADOpte le compte administratif 2016

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:57

Référence : de6a057de2e9f096a8909e28999edaf1da75a92

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/02

AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2016

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/02**AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2016**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 04 avril 2017, le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 037 759,92 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 46 574,53 € et un solde de restes à réaliser de - 71 100 € entraînant un besoin de financement de 117 674,53 €,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2016,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	03

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement – article D001, la somme de 46 574,53 €
- Couverture du besoin de financement – article 1068, la somme 117 674,53 €
- Report en section de Fonctionnement – article R002, la somme de 1 920 085,39 €

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:39:04
Référence : c52e5cd6986db88567a428814400cf72a388be58

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/03

**FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDEDA
POUR 2017**

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/03

**FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDEDA
POUR 2017**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 présenté lors de sa séance du 23 mars 2017,

Vu le projet de Budget Primitif 2017 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de fixer la cotisation 2017 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (INSEE recensement de la population 2014).

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:36:32
Référence : 67505fde6f559b359e3cbae1844581ace8329b31

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/04

BUDGET PRIMITIF 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/04**BUDGET PRIMITIF 2017**

Vu l'avis du bureau syndical du 04 avril 2017,

Vu la délibération n°2017/C03/02 du 04 avril 2017 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	3

LE COMITE SYNDICAL,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 289 715,63 € € dont 71 100 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 16 545 476,89 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 920 085,39 €
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	132 041,10 €	
011	Charges à caractère général	11 066 205,79 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	436 950,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 844 200,00 €	
66	Charges financières	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	21 080,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	40 000,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		14 200,00 €
70	Dotations, subventions et participations		70 080,00 €
74	Dotations, subventions et participations		10 016 098,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4 521 350,00 €
77	Produits exceptionnels		2 972,40 €
	TOTAL	16 545 476,89 €	16 545 476,89 €

Délibération n°2017/C04/04**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	46 574,53 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		117 674,53 €
13	Subventions d'investissement		0,00 €
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de fonctionnement		132 041,10 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €	40 000 €
20	Immobilisations incorporelles	166 450,00 €	
21	Immobilisations corporelles	76 000,00 €	
	TOTAL	289 715,63 €	289 715,63 €

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:36:39
Référence : b4a8b22dfe565d9b984fdb167e00b0ac4e7ce4d

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/05

MODIFICATION DU MONTANT DE LA RÉGIE D'AVANCE ET DES MOYENS DE PAIEMENT

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/05**MODIFICATION DU MONTANT DE LA RÉGIE D'AVANCE
ET DES MOYENS DE PAIEMENTS**

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération n°2012/C12/03 du 11 décembre 2012, le Comité Syndical a décidé la création d'une régie d'avance afin de procéder au paiement des menues dépenses dans le cadre du fonctionnement quotidien des services du SDEDA.

Dans le but d'adosser une carte bancaire à cette régie d'avance, il convient d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor sur lequel sera domiciliée cette carte et d'augmenter le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2005 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement et d'acquisition de spectacles payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n°2012/C12/03 du 11 décembre 2012 relatif à la création d'une régie d'avances,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur départemental,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0

LE COMITE SYNDICAL

RAPPELLE qu'une régie d'avances a été créée par délibération du 11 décembre 2012 pour un montant maximum de 300 € en numéraire.

DECIDE d'augmenter le montant de l'avance à consentir au régisseur à 2 000 € en maintenant la somme de 300 € maximum en numéraire.

FIXE le montant maximum par opération à 1500 €,

AUTORISE l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor,

AUTORISE la demande d'une carte bancaire qui sera domiciliée sur un compte de dépôts de fonds au Trésor,

Délibération n°2017/C04/05

AUTORISE la régie à régler les dépenses suivantes dans la limite d'un montant par opération déterminé par arrêté du ministre chargé du budget (annexe 8, arrêté du 19 décembre 2005 fixant ce montant à 2.000 €),

PAYE les dépenses désignées ci-dessus selon les modes de règlement suivants :

- Alimentation, - Fournitures non stockées, - Petits équipements, - Fournitures administratives.	Numéraire
- Paiements à distance	Carte bancaire

IMPOSE que le régisseur soit tenu de verser au comptable assignataire de la collectivité les pièces justificatives de dépenses à la fin de chaque mois,

DÉTERMINE

- que le régisseur est assujetti à un cautionnement de 300 € selon la réglementation en vigueur.
- que le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Payeur départemental assignataire du SDEDA, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:36:46
Référence : 90e609c268b1944f69ee50e734442f3d6ffead35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/06

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/06

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Madame la Présidente rappelle que depuis la réforme des marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, les dispositions concernant les commissions d'appel d'offres relèvent désormais des articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et sa composition est prévue à l'article L.1411-5 du CGCT.

Elle rappelle que cette commission est composée, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir la Présidente du SDEDA et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411 du CGCT).

Il est proposé de créer cette commission pour la durée totale du mandat.

Madame la Présidente expose ensuite aux membres de l'assemblée :

1) Lors de la dernière séance du comité syndical en date du 23 mars 2017, les délégués ont décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Madame la Présidente jusqu'à l'ouverture de la prochaine réunion du Comité syndical au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

2) Une seule liste a été déposée :

Membres titulaires :

- ✓ Madame Annie GREMILLET
- ✓ Monsieur Jean-Michel HUPFER
- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Pascal LANDREAT
- ✓ Monsieur Patrick DYON

Membres suppléants :

- ✓ Monsieur Bernard BERTON
- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Bruno MEUNIER
- ✓ Monsieur Jean-Jacques ARNAUD
- ✓ Monsieur Marcel SPILMANN

Délibération n°2017/C04/06

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 à 5,

Vu sa délibération n°2017/C03/07 en date du 23 mars 2017 relative au dépôt des listes des candidats,

Après en avoir délibéré,

Vote

Pour	Contre	Abstention
30	0	01

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- ✓ A déduire bulletins blancs et nuls : 01
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 30
- ✓ A obtenu la liste des candidats présentée : 30 voix

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission d'appels d'offres suivants :

- ✓ Madame Annie GREMILLET
- ✓ Monsieur Jean-Michel HUPFER
- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Pascal LANDREAT
- ✓ Monsieur Patrick DYON

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission d'appels d'offres suivants :

- ✓ Monsieur Bernard BERTON
- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Bruno MEUNIER
- ✓ Monsieur Jean-Jacques ARNAUD
- ✓ Monsieur Marcel SPILMANN

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/05/2017 à 13:48:32
Référence : 49f122be106918fff5bc9213084a94f5bd0d0e9a

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/07

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/07

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA est compétent pour le traitement des ordures ménagères sur son périmètre et a signé à ce titre une délégation de service public au sens des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique des déchets.

Considérant que la commission de délégation de service public, présidée par la Présidente du syndicat ou son représentant, est constituée de membres du Comité Syndical.

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux procédures de délégation de service public,

Madame la Présidente expose ensuite aux membres de l'assemblée :

1) Lors de la dernière séance du Comité Syndical en date du 23 mars 2017 les délégués ont décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Madame la Présidente jusqu'à l'ouverture de la prochaine réunion du Comité syndical au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

2) Une seule liste a été déposée :

Membres titulaires :

- ✓ Monsieur Jean-Pierre ABEL
- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Nicolas JUILLET
- ✓ Monsieur Patrick DYON
- ✓ Monsieur Pascal LANDREAT

Membres suppléants :

- ✓ Monsieur Jean-Jacques ARNAUD
- ✓ Monsieur Jean-Michel HUPFER
- ✓ Monsieur Jean JOUANET
- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Loïc ADAM

Elle rappelle enfin que l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public s'effectue au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste.

Délibération n°2017/C04/07

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-5 alinéa 2, D.1411-3, D.1411-4 et D. 1411-5,

Vu sa délibération en date du 23 mars 2017 relative au dépôt des listes des candidats,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
26	0	05

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- ✓ A déduire bulletins blancs et nuls : 05
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 26
- ✓ A obtenu la liste des candidats présentée : 26 voix

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

- ✓ Monsieur Jean-Pierre ABEL
- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Nicolas JUILLET
- ✓ Monsieur Patrick DYON
- ✓ Monsieur Pascal LANDREAT

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

- ✓ Monsieur Jean-Jacques ARNAUD
- ✓ Monsieur Jean-Michel HUPFER
- ✓ Monsieur Jean JOUANET
- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Loïc ADAM

PRECISE par ailleurs, siègent à la commission de délégation de service public avec voix consultative, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ✓ le comptable public du Syndicat,
- ✓ un représentant du Ministre chargé de la concurrence.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:12

Référence : 11eb4872b6e7e3f9424ee7004616a2e550e100b

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/08

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/08

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA est compétent pour le traitement des ordures ménagères sur son périmètre et a signé à ce titre une délégation de service public au sens des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique des déchets.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales prévoit la création, dans les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Considérant que cette commission, présidée par la Présidente ou son représentant, est constituée de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations locales,

Considérant que l'assemblée délibérante peut charger, par délégation et dans les conditions qu'elle fixe, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission sur les projets visés par l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Madame la Présidente expose ensuite aux membres de l'assemblée :

1°) Lors de la dernière séance du comité syndical en date du 23 mars 2017, les délégués ont décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Madame la Présidente jusqu'à l'ouverture de la prochaine réunion du Comité syndical au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

2°) Une seule liste a été déposée :

Membres titulaires :

- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Christian BLASSON
- ✓ Monsieur Jean JOUANET
- ✓ Monsieur Marcel HURILLON
- ✓ Madame Annie GREMILLET

Membres suppléants :

- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Bernard BERTON
- ✓ Monsieur Bruno MEUNIER
- ✓ Monsieur Jean-Pierre ABEL
- ✓ Monsieur David LELUBRE

Délibération n°2017/C04/08

Elle rappelle enfin que l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'effectue au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1413-1,

Vu sa délibération en date du 23 février 2017 relative au dépôt des listes des candidats,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
30	0	01

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- ✓ A déduire bulletins blancs et nuls : 01
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 30
- ✓ A obtenu la liste des candidats présentée : 30 voix

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivants :

- ✓ Monsieur Patrick MAUFROY
- ✓ Monsieur Christian BLASSON
- ✓ Monsieur Jean JOUANET
- ✓ Monsieur Marcel HURILLON
- ✓ Madame Annie GREMILLET

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivants :

- ✓ Monsieur Daniel DEMOISSON
- ✓ Monsieur Bernard BERTON
- ✓ Monsieur Bruno MEUNIER
- ✓ Monsieur Jean-Pierre ABEL
- ✓ Monsieur David LELUBRE

Délibération n°2017/C04/08

DESIGNE, au titre de représentants d'associations locales :

- ✓ Monsieur Joël AUDIGE, Président de l'Association de Défense des Consommateurs de l'Aube, ou son représentant,
- ✓ Monsieur Pierre BENOIT, Président de la Fédération Auboise de Protection de la Nature et de l'Environnement (FAPNATE), ou son représentant.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:03
Référence : 0656b7e23b812883a4348d74ef289250ddc64fee

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/09

**CONTRAT ECO-EMBALLAGES CL 010035
Avenant de prolongation du barème E pour l'année 2017**

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/09
CONTRAT ECO-EMBALLAGES CL 010035
Avenant de prolongation du barème E pour l'année 2017

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA a signé un Contrat pour l'Action et la Performance, barème E n°CL010035 avec la société Eco-Emballages pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016.

Le Barème E finance les dispositifs de collecte sélective en incitant et valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Par arrêté du 21 octobre 2016 du Ministère de l'Environnement, relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement, les conditions du barème E sont reconduites pour l'année 2017.

Aussi, les Parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin de prolonger d'une année le contrat.

Vu la délibération n° 2011/C06/04 autorisant Madame la Présidente à signer le CAP Barème E pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016,

Vu le projet d'avenant en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°6 au contrat CAP Barème E n°CL010035, relatif à l'extension du Barème E pour l'année 2017, avec la société Eco-Emballages dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:32
Référence : a222d7e5842efb2befde6f684d43714252a14293

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/10

**CONTRAT ECOFOLIO EF010035-C
Avenant de prolongation pour l'année 2017**

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/10
CONTRAT ECOFOLIO EF010035-C
Avenant de prolongation pour l'année 2017

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le SDEDA a signé une convention d'adhésion à la collecte et au traitement des déchets papiers avec la société Ecofolio pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Cette société agréée verse des soutiens financiers pour la valorisation et le traitement des papiers graphiques (catégorie 1.11 : papiers à désencrer).

Le 3^{ème} agrément de la société Ecofolio a été délivré par le Ministère de l'Environnement, pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention afin que la Collectivité puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Aussi, les Parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin de prolonger d'une année le contrat.

Vu la délibération n° 2013/C06/03 autorisant Madame la Présidente à signer le contrat EF010035-C pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016,

Considérant qu'en 2017, les modalités de déclaration des tonnages restent inchangées,

Vu le projet d'avenant en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant avec la société Ecofolio pour prolonger la durée de la Convention d'adhésion à l'exercice 2017.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:20
Référence : 42771a50fb965706d80192356bf3f924c9d0a392

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/11

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 2^{EME} CLASSE

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, M. Marc BRET, M. Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

M. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN,

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO

Délibération n°2017/C04/11**SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 2^{ÈME} CLASSE**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aube.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'avancement de grade d'un agent en tant qu'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

- Filière : animation
- Cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation-ATA
- Catégorie : C
- Grade : adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe
 - o ancien effectif : 2
 - o nouvel effectif : 1
- Grade : adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe
 - o ancien effectif : 3
 - o nouvel effectif : 3.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,

Vu sa délibération n° 2016/C12/14 du 13 décembre 2016 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 01 février 2017,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Délibération n°2017/C04/11

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de supprimer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:38:46
Référence : f788d8b4163146d1f5c4816334c095ca5701522e

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/12

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/12

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services syndicaux suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération n° 2016/C12/14 du 13 décembre 2016 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

APPROUVE le tableau des emplois permanents du Syndicat à compter du **05 avril 2017** comme suit :

Filière	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Administrative	Rédacteur	35 h	1
	Adjoint administratif	35 h	2
Technique	Ingénieur principal	35 h	1
	Ingénieur	35 h	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 h	3
	Adjoint d'animation	35 h	1

Délibération n°2017/C04/12

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades cités sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:36:15
Référence : e64f0767ad8556edb5769b36dc4f0040f69e9f3b

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2017

Date de convocation : le 24 mars 2017

Date d'affichage : le 24 mars 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2017/C04/13

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE
SA DELEGATION D'ATTRIBUTION**

L'An Deux Mille dix-sept, le 04 avril à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Marc BRET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Claude PENOT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Marcel SPILMANN, Dominique ROBERT, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. Pierre JOBARD, Michel LAMY, Jean-Louis OUDIN.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Gilles DE COCKBORNE,
M. Bruno FARINE à M. Jean-Jacques ARNAUD,
M. Marcel HURILLON à M. Claude PENOT,
M. Nicolas JUILLET à Mme Danièle BOEGLIN,
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.

Délibération n°2017/C04/13

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité Syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.
Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.
- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 30 novembre 2016, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Délibération n°2017/C04/13

LE COMITE SYNDICAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 30 novembre 2016 au 20 mars 2017, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/04/2017 à 18:36:23
Référence : 315cc8595b1663ad391ac8404942d1fe28fe3361

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.